Commune de MEIX-DEVANT-VIRTON,
Assemblée du Conseil Communal

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :
ART.L 1122-17 – Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quelque soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

M.
Est invité à assister à la séance qui aura lieu le 26 septembre 2024.
à Meix-devant-Virton (Maison communale), à 19h00 précises.

Le 13 septembre 2024
Le Bourgmestre,
Pascal FRANCOIS

La Directrice générale,
Nathalie BOLIS

Administration Communale de MEIX-DEVANT-VIRTON Luxembourg

ORDRE DU JOUR :

Réunion conjointe Conseil communal – Conseil du CPAS.

Séance publique :

1. Rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le Centre public d'action sociale de Meix-devant-Virton : adoption.
2. Contrôle de la situation de caisse de la Commune pour la période du 01/01/2024 au 30/06/2024 – information.
3. Compte – Fabrique d'Église de Sommethonne – exercice 2023.
4. Budget – Fabrique d'Église de Meix-devant-Virton – Exercice 2025.
5. Dotation 2024 à la zone de secours Luxembourg – approbation.
6. Redevance communale sur la distribution d'eau – exercice 2025.
7. Location d'un hangar à Sommethonne pour les besoins du service travaux.
8. Règlement communal "Appel à projets citoyens - Citoyens en action" – Modification.
9. IMIO - Convocation à l'Assemblée générale du 05 novembre 2024 - Approbation des points portés à l'ordre du jour.
10. Organisation de l'enseignement pour l'année scolaire 2024-2025 sur base du capital-périodes – situation au 26 août 2024.

HUIS-CLOS :